

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2007

Date de convocation : 20.02.07

La séance est ouverte à 21 heures.

Présents : M. BUFFARD, Mme FIAUD, M. SALIBA, Mmes CHARRIER, PICHARD, MM. FOURRÉ, RICHON, GODARD, PATRY, Mmes PELAUD, MAUREL, LAVOISSIERE, GATINEAU.

Excusés ayant donné pouvoir, MM. de ROUX, MAUDOUX, PANNAUD, Mme MIRAULT.

Excusé : M. GRAVELLE.

Absents : Mmes VALIN, COURTHES, THOMAS, MM. BINNIÉ, TARDY

Secrétaire de séance : M. SALIBA

Monsieur BUFFARD prie le Conseil de bien vouloir excuser Monsieur de ROUX et en son absence assure la présidence de la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 08 Janvier 2007.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 08 Janvier 2007.

VESTIAIRES DE LA TOUCHE (RESULTAT D'APPEL D'OFFRES)

Monsieur BUFFARD rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite du premier appel d'offres lancé en vue de la 1^{ère} Tranche « réhabilitation des vestiaires de la Touche », celui-ci avait été déclaré infructueux et il avait été décidé de lancer un nouvel appel d'offres portant sur les 2 tranches « réhabilitation et extension »

A l'issue de ce second appel d'offres, La Commission réunie le 22 Décembre 2006 a déclaré 3 lots infructueux,

Lot N°1 - Maçonnerie,

Lot N°3 - Serrurerie/Etanchéité

Lot N°5 - Plomberie/Sanitaires/Chauffage.

Une nouvelle consultation a alors été lancée dans le cadre de la procédure de marchés négociés.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie en vue de l'ouverture des plis le 12 Février dernier et le 19 Février en vue de l'analyse des offres.

A l'issue de cette dernière réunion, la Commission a retenu les entreprises suivantes :

		HT	TTC
LOT 1 MAÇONNERIE	SARL ATB 17100 LA CHAPELLE	99 585.40	119 104.14
LOT 2 - MENUISERIE CHARPENTE	SAINTONGE ROMANE MENUISERIE 17260 CRAVANS	26 539.00	31 740.64
LOT 3 SERRURERIE ETANCHEITE	Entreprise A. METAL 16130 SEGONZAC Le lot n° 3 ayant été déclaré infructueux en raison de la non- conformité de l'offre la Commission a décidé de passer un marché négocié avec l'entreprise A. METALIC	26 000.00	31 096.00
LOT 4 CARRELAGE	PARVAUD CERAMIQUE 17810 ST GEORGESdes C.	22 024.73	26 341.58
LOT 5 PLOMBERIE SANITAIRES	Entreprise DAUNAS 17610 CHANIERES	23 122.17	27 654.11
LOT 6 ELECTRICITE	ETELEC 17610 CHANIERES	11 454.55	13 699.64
LOT N°7 PEINTURE	Sté Nvelle RENOUE REDONDEAU 17100 SAINTES	6 763.96	8 089.70
MONTANT TOTAL DES MARCHES		215 489.81	257 725.81
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION (honoraires architecte, SPS, Contrôle Technique, Etude Géotechnique		244 027.31	291 856.66

Monsieur BUFFARD précise que le lot n° 3 ayant été déclaré infructueux en raison de la non-conformité de l'offre la Commission a décidé de passer un marché négocié avec l'entreprise A. METALIC

Le montant total des marchés s'élève à 215 489.81 € HT soit 257 725.81 € TTC.

Madame FIAUD demande quel était le montant de l'estimation des travaux.

Monsieur BUFFARD rappelle que l'estimation des travaux avait été réalisée en 2005 lors du dépôt des demandes de subventions et par rapport à la réactualisation, on constate une augmentation d'environ 9%.

Monsieur BUFFARD demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le choix des entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine la décision de la commission d'appel d'offres quant au choix des entreprises et mandate Monsieur le Maire pour signer les marchés à intervenir.

Monsieur RICHON demande quand doivent démarrer les travaux.

Monsieur BUFFARD indique que les travaux doivent commencer le 15 Mars prochain pour s'achever en fin d'année.

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur BUFFARD rappelle au Conseil qu'à la suite de l'étude de zonage d'assainissement une carte de zonage a été réalisée et adoptée, après enquête publique, par le Conseil Municipal le 11 Janvier 1999.

A la suite de la révision du P.L.U. certaines zones situées immédiatement à proximité du réseau d'assainissement vont être ouvertes à l'urbanisation alors qu'elles sont actuellement classées en zone d'assainissement individuel.

Afin d'assurer une cohérence entre le développement de l'urbanisation sur la commune et l'assainissement, il convient de réviser le zonage d'assainissement. Pour ce faire, la réalisation de ces études pourrait être confiée au Syndicat des Eaux. La révision du zonage d'assainissement est soumise à enquête publique.

Monsieur BUFFARD demande au Conseil de bien vouloir se prononcer. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de réviser le zonage d'assainissement afin d'assurer sa compatibilité avec le PLU ;
- de confier la réalisation des études nécessaires au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime ;
- de soumettre la révision du zonage d'assainissement à enquête publique
- de mandater Monsieur le Maire pour signer toutes pièces à intervenir.

SIG. CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur BUFFARD rappelle que par délibération du 31 Janvier 2005, le Conseil Municipal, en vue de la mise en œuvre d'un système d'information géographique, en a confié la maîtrise d'ouvrage au Pays de Saintonge Romane.

La numérisation du cadastre est entamée depuis Juin 2006 et devrait s'achever début 2009.

En vue du marché de fourniture des logiciels et prestations associées, la Saintonge Romane, dans un souci de cohérence territoriale, de compatibilité des logiciels mis en place dans les collectivités et de recherche d'économie d'échelle, assurera la coordination de l'ensemble de l'opération.

Il convient toutefois de constituer un groupement de commande avec les différentes collectivités territoriales en vue de l'acquisition et de la mise en service du S.I.G. durant les 3 années du marché.

Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une convention constitutive du groupement de commande qui en définira, l'objet, la durée, les missions, la composition, etc...

De plus, il convient de désigner un membre de la Commission d'appel d'offres afin de siéger à la COMMISSION D'APPEL D'OFFRES mise en place dans le cadre de cette commande.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- o approuve la convention constitutive du Groupement de commande
- o mandate Monsieur le Maire pour la signer,
- o Désigne : - Monsieur Albert BUFFARD, Délégué titulaire
- Madame Françoise CHARRIER, Déléguée suppléante.

CESSION VOITURE EXPRESS

Monsieur BUFFARD indique qu'en raison de son mauvais état, la Renault Express a été cédée à SOULIGNONNES AUTO-CASSE pour un montant de 100 €.

COMPTABILITE - OUVERTURE DE CREDITS

Madame CHARRIER informe le Conseil que le vote du budget n'intervenant que fin mars, il est nécessaire de pouvoir régler les dépenses d'investissement engagées et qu'il convient de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

- Reversement à la CAF des allocations perçues jusqu'au 31.08.06 pour le contrat d'avenir de M. ERZ rompu le 12.08.06.	Article 673	300 €
- Achat de mobilier pour la mairie	Article 2184-173	1 200 €
- Lettres « Hôtel de Ville »	Article 2313-173	900 €
- Agrandissement des vestiaires de la Touche	Article 2313-184	1 000 €
- Achat de bacs OM	Article 2188-204	700 €
- Achat de panneaux électoraux	Article 2188-205	2 500 €
- Achat du camion IVECO 3t5	Article 2182-206	17 000 €
- Pose d'une porte coupe-feu Ecole Ronsard	Article 2315-207	1 500 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux ouvertures de crédits proposées.

ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur BUFFARD rappelle au Conseil qu'il avait été décidé initialement, d'acquérir des terrains situés Rue Abbé Vieuille, appartenant à Monsieur PICHARD en vue d'y construire de nouveaux ateliers municipaux .

Ces terrains ne pouvant être libérés assez rapidement, le Conseil a alors décidé l'acquisition d'un bâtiment agricole situé à côté des Essarts afin d'y aménager les ateliers et un espace à l'usage associatif.

Or, par délibération du 23 Janvier 2006, le Conseil Municipal, à la suite d'une consultation avait retenu la candidature du Cabinet d'Architecture VUONG en vue de la construction des ateliers, Rue Abbé Vieuille.

Ce projet portant désormais sur l'aménagement d'un ancien bâtiment il convient de signer un nouveau contrat avec Monsieur VUONG.

La part prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 174 975. € HT (non compris les honoraires SPS, contrôle technique)

Monsieur BUFFARD précise toutefois qu'il s'agit d'une estimation provisoire.

La rémunération de l'architecte calculée sur la base de 6.17% des travaux s'élève à 10 795.95 € HT soit 12 911.96 € TTC. Elle comprend notamment la réalisation de l'avant-

projet sommaire et définitif, le dossier de demande de permis de construire, la constitution du dossier d'appel d'offres, la coordination des travaux.

Monsieur FOURRÉ demande quand est prévu le démarrage des travaux. Monsieur BUFFARD rappelle que l'acte d'acquisition n'est pas encore signé mais que l'appel d'offres devrait pouvoir être lancé deuxième quinzaine de Mars.

Monsieur BUFFARD précise en outre qu'il est nécessaire de compléter le dossier de demande de permis de construire par une délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à déposer le permis de construire.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité,

- accepte le montant des honoraires proposés,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec l'architecte,
- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de permis de construire.

PROGRAMMATION DES MANIFESTATIONS 2007

Monsieur FOURRÉ présente le programme des manifestations élaboré par la Commission « Animations ».

31 Mars - 1 ^{er} Avril	2 ^{ème} SALON DU LIVRE	- Salle des Fêtes
11 Avril 20 h 30	Concert Chœur de Chambre Du Grand Chœur de l'Abbaye aux Dames	- Eglise de Chaniers
14 - 15 Avril	Expo. Peinture D. BROCHARD	- Salle des Fêtes
23 Avril - 4 Mai	Expo. Les Couleurs de Chaniers-	Salle des Fêtes
11 Mai	Concert Serge BLACHERE (Répertoire Brassens, Aznavour...)	- Salle des Fêtes
28-29 Avril	Fête des Fleurs et des Saveurs Randonnée VTT et Marche Expo. Atelier 10	
9 Juin	Piano en Saintonge en fonction du temps sur le communal	- Salle des Fêtes et
14 Juillet	Pique-Nique Républicain Retraite aux Flambeaux Feu d'Artifice Bal	
02 Août	Marché fermier	
10 Août	Tréteaux de France	- Sous Chapiteau
Été 2007 Dates non déterminées	Crétonart - Visites du soir Théâtre Art Scénique	
Du 20 Octobre au 04 Novembre	Biennale du Verre	- Salle des Fêtes

En plus de ces manifestations, Monsieur FOURRÉ indique que la foire aux greniers est fixée le 24 Juin.

Monsieur BUFFARD souligne qu'il convient de déposer les demandes de subventions au titre de l'aide à la diffusion auprès du Conseil Général et du Pays de la Saintonge Romane.

Il est nécessaire de fixer le prix de l'entrée pour le concert du Chœur de Chambre du Grand Chœur de L'abbaye aux Dames puisque le Conseil Général ne subventionne pas les spectacles dont les entrées sont gratuites.

Il propose de fixer le droit d'entrée à 5 € pour les adultes et gratuit pour les mineurs.

Madame CHARRIER fait remarquer qu'il y a beaucoup de manifestations mais peu de payantes.

Monsieur FOURRÉ rappelle aux Conseillers municipaux que l'organisation de ces manifestations nécessite de la main d'œuvre et il fait appel à toutes les bonnes volontés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable à la programmation des manifestations présentées ;
- Sollicite les subventions nécessaires au financement de ces manifestations auprès du Conseil Général et de la Saintonge Romane .
- Fixe à 5 € le prix de l'entrée « Adulte » pour le Concert du Chœur de Chambre du grand Chœur de l'Abbaye au Dames

Monsieur FOURRÉ informe le Conseil Municipal du décès de Monsieur Maurice DAUNAS dont les obsèques auront lieu le mercredi 28 février prochain à 15h à l'église de Chaniers.

Il rappelle que Monsieur DAUNAS, ancien commerçant de Chaniers et peintre, a fondé l'Association « Les Couleurs de Chaniers » dont il a été le président pendant de nombreuses années.

Salon du Livre

Monsieur GODARD rappelle que le Salon du Livre qui rassemblera une quarantaine d'auteurs sera ouvert au public le Samedi 31 Mars de 14h à 18h et le Dimanche 1^{er} Avril de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Une rencontre des auteurs avec les enfants des écoles est programmée les jours précédents et le samedi matin.

Mme Corinne MONGET à l'Ecole Pasteur du Maine-Allain

M. Stéfan ROY, à l'Ecole Maternelle Ronsard

M. Christian ROBIN à l'Ecole Elémentaire Ronsard

Monsieur Pierre DUMOUSSEAU, auteur et conteur, pourrait intervenir en parallèle au Salon et deux illustrateurs ont proposé d'organiser une petite exposition.

QUESTIONS DIVERSES

- Convention de passage SDEER - Chez Bertaud

En vue du passage d'une canalisation BT et EP sur le domaine privé communal, parcelles cadastrées BH 763- 777 - 778 - 781, impasse BERTAUD, il convient de passer une convention avec le Syndicat Départemental d'Electrification.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, autorise le Maire à signer cette convention.

- Convention S.P.A.

La S.P.A de Saintes, comme les années précédentes, a fait parvenir un projet de convention de fourrière par laquelle elle s'engage à venir prendre en charge dans les meilleurs délais tout animal dont le propriétaire n'a pu être identifié, et qui aura été recueilli et capturé sur le territoire de la commune.

La participation demandée est de 0.20 € par habitant soit 662.40 €.

Le Conseil Municipal par 12 voix pour et 1 contre approuve le projet de convention de fourrière ainsi que la participation demandée et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir.

- Travaux de voirie Avenue du 8 Mai et Rue Aliénor d'Aquitaine

Monsieur RICHON demande s'il est prévu, lors de la réfection de la voirie de l'avenue du 8 Mai, de mettre en place des « bateaux » afin de faciliter le franchissement des trottoirs par les poussettes et les personnes handicapées.

Monsieur BUFFARD fait un récapitulatif des travaux envisagés.

Il sera pourvu au remplacement de la conduite d'eau de l'avenue du 8 Mai et de la Rue Aliénor d'Aquitaine qui a une cinquantaine d'année et à la vérification du réseau d'eaux usées.

Rue Aliénor d'Aquitaine :

Septembre et Octobre 2007 - remplacement de la conduite AEP

Si le réseau d'eaux usées est en mauvais état, les délais de travaux seront doublés.

Novembre et décembre : réfection de la voirie y compris des trottoirs.

Ainsi pendant au moins 4 mois la Rue A. d'Aquitaine va être en chantier.

Avenue du 8 Mai

Début 2008 : remplacement de la conduite AEP, sécurisation devant les écoles.

Avenue des 2 charentes.2008-2009 - remplacement de la conduite AEP

- Site Internet

Monsieur FOURRÉ indique au Conseil que la Société RACCOURCI chargée de l'élaboration du site Internet de la mairie a réalisé le projet de la page d'accueil. Celui-ci a été présenté au personnel administratif afin qu'il puisse remettre ses observations à la Commission.

La Société RACCOURCI développe actuellement les autres pages du site qui pourront être présentées à la Commission d'ici 3 semaines.

La séance est levée à 21 h 55

Le Secrétaire de Séance,

Gérard SALIBA.